

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC1043

présenté par

M. Patrier-Leitus, rapporteur et Mme Duby-Muller, rapporteure

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots

« lorsqu'ils sont nécessaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel